

Reconnaissance de diplômes étrangers

Toute personne souhaitant exercer une profession de la santé réglementée en Suisse doit être titulaire d'un diplôme reconnu.

Les professions réglementées sont les professions dont l'exercice est réglé par la loi. C'est-à-dire que pour exercer ces professions, la possession de qualifications professionnelles déterminées est nécessaire (diplôme, certificat, attestation de capacité, etc.). La reconnaissance du diplôme étranger par une autorité compétente est dans ce cas indispensable.

Consultez la plateforme www.reconnaissance.swiss pour savoir si une reconnaissance de vos qualifications professionnelles est nécessaire et pour savoir quel organisme est compétent.

Regardez la vidéo youtube: [L'essentiel en bref – les premières questions à se poser](#)

Procédure de reconnaissance des diplômes étrangers en soins infirmiers

La Croix-Rouge suisse est notamment responsable des procédures de reconnaissance des professions de la santé. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet: www.redcross.ch.

Lorsqu'une procédure de reconnaissance aboutit à un résultat positif, la formation étrangère est comparable à une formation suisse et il est possible de faire valoir les mêmes droits salariaux.

Une formation complémentaire pour infirmiers·ères avec diplôme étranger est-elle nécessaire et judicieuse?

Le but d'une formation complémentaire est de qualifier les infirmiers·ères avec diplôme étranger pour le champ professionnel suisse dans les institutions et d'étendre leurs compétences professionnelles. Dans ce contexte, des bases approfondies, des concepts actuels, des connaissances et les conditions cadre professionnelles en Suisse sont transmises, ce qui contribue à une meilleure collaboration et à une augmentation de la qualité des soins.

Possibilités de financement pour formations et formations continues: [Informations spécialisées](#)

Avez-vous des questions?

Fabienne Pauchard, Responsable Développement des professions et du personnel Personnes âgées Suisse latine, fabienne.pauchard@artiset.ch

Ursula Arn, Leiterin Berufs- und Personalentwicklung Alter Deutschschweiz, ursula.arn@artiset.ch